

DA/FR/DL

ARRETE N° 2018/1464

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade De CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°2013-489 du 10 JUIN 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif établie au titre de la promotion interne est fixée ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
AIRAUDI Martine	Assistant socio-éducatif principal – 11 ^{ème} échelon

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Toulon, le 17/10/2018
Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



REPUBLICQUE FRANÇAISE
C.C.A.S.
de Toulon
VILLE DE TOULON

Service des RH
DA/FR/DL

ARRETE N° 2018/1456

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ATTACHE HORS CLASSE

La Vice Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché hors classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE - ECHELON
1 - RONSOUX Florence	DIRECTEUR - 4 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.



Fait à Toulon, le 17/10/2018
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/FR/DL

ARRETE N° 2018/1457

Portant tableau annuel d'avancement au grade DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 1 nomination,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – CHASLES DAVID Aurélie	REDACTEUR– 7EME ECHELON EXAMEN PROFESSIONNEL

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 17/10/2018
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/FR/DL

ARRETE N° 2018/1458

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2018, permet de prononcer 11 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

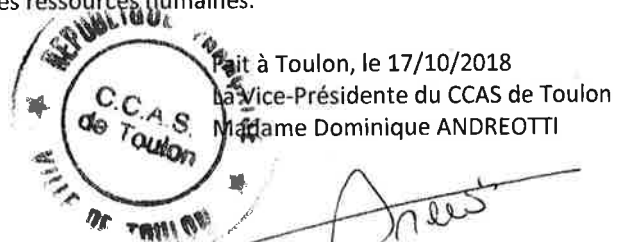
ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE - ECHELON
1 - BEURGAUD Wilfried	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 12 ^{ème} échelon
2 - BIASIZZO Murielle	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 8 ^{ème} échelon
3- CALVEZ JANIN France	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 10 ^{ème} échelon
4 - DIEZ LAN - ANH	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 8 ^{ème} échelon
5 - DUPONT Patricia	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 9 ^{ème} échelon
6 - GAMBIER Madeleine	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 10 ^{ème} échelon
7 - GUERCIO Angèle	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 10 ^{ème} échelon
8 - LAURET Christine	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 9 ^{ème} échelon
9 - MEGARDON Claudie	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 8 ^{ème} échelon
10 - PONS Véronique	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 9 ^{ème} échelon
11 - VINCENTELLI Cécile	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 11 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 17/10/2018
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/FR/DL

ARRETE N° 2018/1459

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 6 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – ALLAIN Thomas	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 6 ^{ème} échelon
2 – NIERI Dominique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 9 ^{ème} échelon
3 – ZININO Sylvie	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 7 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché et inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 17/10/2018

la Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



Andreotti

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/ER/DL

ARRETE N° 2018/1460

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 8 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

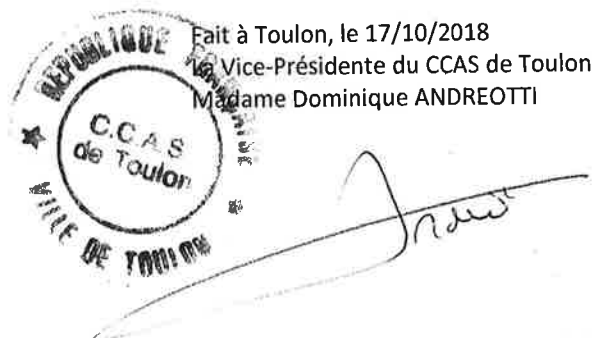
ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE - ECHELON
1 - BRANCIFORTI Chantal	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe - 8 ^{ème} échelon
2 - CAMUS Carmela	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe - 9 ^{ème} échelon
3 - LAURE Nadine	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe - 8 ^{ème} échelon
4 - POLI Elisabeth	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe - 10 ^{ème} échelon
5 - PONCHIN Brigitte	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe - 6 ^{ème} échelon
6 - VALLI Bérengère	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe - 7 ^{ème} échelon
7 - VERDAGUER Brigitte	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe - 9 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 17/10/2018
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

DA/FR/DL

ARRETE N° 2018/1461

Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 11 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1- BILBRE Isabelle	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 7 ^{ème} échelon
2- BONIFACI Laure	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 6 ^{ème} échelon
3- CAPPE Christiane	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 7 ^{ème} échelon
4- FAUGERAS Adrien	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 7 ^{ème} échelon
5- HERMETZ Maryse	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 7 ^{ème} échelon
6- MORARU Oana	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 8 ^{ème} échelon
7- SIMON Aline	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 5 ^{ème} échelon
8- BEZAMANIFARY Aline	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 8 ^{ème} échelon
9- BOUGUETTA Abderrahmane	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 6 ^{ème} échelon
10- DUPUIS Pascale	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 9 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

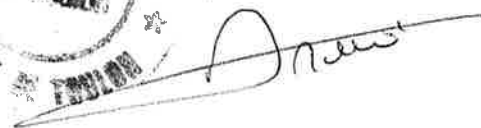
- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 17/10/2018
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Service des RH
DA/ER/DL

ARRETE N° 2018/1462

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 5 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – CHARRIER Christine	ADJOINT ADMINISTRATIF – 9 ^{ème} échelon
2 – ROUE Françoise	ADJOINT ADMINISTRATIF – 9 ^{ème} échelon
3 – SANTONI Marie-Christine	ADJOINT ADMINISTRATIF – 7 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Toulon, le 16/10/2018
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



Service des RH
DA/FR/DL

ARRETE N° 2018/1463

Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 10 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 16/10/2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – BEN JEDDI OUAHIDA	ADJOINT TECHNIQUE – 7 ^{ème} échelon
2 – FORAY SYLVIANE	ADJOINT TECHNIQUE – 8 ^{ème} échelon
3 – LE CANN CORINNE	ADJOINT TECHNIQUE – 8 ^{ème} échelon
4 – MAZEAU CATHERINE	ADJOINT TECHNIQUE – 8 ^{ème} échelon
5 – MONIER ANNE	ADJOINT TECHNIQUE – 7 ^{ème} échelon
6 – QUINQUET PATRICE	ADJOINT TECHNIQUE – 10 ^{ème} échelon
7 – SOIHILI IDJABOU Halima	ADJOINT TECHNIQUE – 8 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché et inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 17/10/2018

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.